

AVIS ÉMIS PAR LE COMITÉ d'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADEMIQUE

Réunion extraordinaire du 24 mars 2020

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'EMPLOYEUR
<p>Avis n°1</p> <p>Le CHSCTA rappelle sa demande de protection des personnels accueillant les enfants des personnels soignants-es.</p> <p>Il demande que seuls les personnels volontaires se rendent dans les écoles, établissements et services lorsque ce n'est pas indispensable, en particulier pour les plus précaires qui peuvent plus difficilement que les autres contester les injonctions de notre employeur.</p> <p>Objectif : se conformer au mieux aux consignes de confinement et de non propagation des virus</p>	
<p>Avis n° 2</p> <p>Il existe des « drives pédagogiques » qui ont été mis en place pour fournir des photocopies aux parents ne disposant pas de moyens Internet conséquent.</p> <p>Nous souhaitons que des protocoles stricts soient appliqués pour ne pas mettre en danger les personnels volontaires qui manipulent les feuilles et/ou sont en contact avec les parents ou enfants se déplaçant.</p> <p>Objectif : rationaliser la protection des personnels</p>	

Avis n°3

Nous souhaitons qu'un rappel soit effectué auprès des collectivités territoriales en matière de désinfections, nettoyages des locaux utilisés pour l'accueil des enfants de personnels soignants. Nous avons confirmation de procédés disparates en la matière favorisant l'inquiétude des personnels enseignants ou accompagnants.

Objectif : des consignes claires et adaptées pour sécuriser les locaux et espaces de travail pour les personnels qui accueillent